

Informations de base	
2023/2014(REG)	Procédure terminée
REG - Règlement du Parlement	
Modifications du règlement intérieur du Parlement concernant l'heure des questions, la tribune centrale, la procédure du «carton bleu», les explications de vote, le registre de transparence et le Médiateur	
Subject	
8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement	